



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 12 juin 2026 — N° 17

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'importance de la communication entre les députés et les citoyens.

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'organisme Mouvement Fraternité Multi-Ethnique.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin d'offrir des remerciements en cette fin de mandat.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes de soutien aux aînés de la circonscription de Taschereau.

Mme Roy (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 85^e anniversaire du Cercle de fermières et le 20^e anniversaire de la Société d'histoire de Varennes.

12 juin 2026

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le Mois de sensibilisation aux accidents vasculaires cérébraux.

Mme Laflamme (Chicoutimi) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de MicroEntreprendre Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du Belvédère du Lac.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de saluer la potentielle sauvegarde de la circonscription d'Anjou–Louis-Riel.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 32 du Règlement, M. Drainville (Lévis) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de hockey des Chevaliers de Lévis, gagnante de la Coupe Telus.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Martineau Bouchard.

12 juin 2026

À 9 h 56, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Grondin (Argenteuil) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 692 Loi visant à créer un nouvel outil de conservation volontaire des milieux naturels

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 692.

Dépôts de documents

Mme Bélanger, ministre de la Santé, dépose :

Le bilan des pratiques culturellement sécurisantes mises en œuvre conformément à la Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux – version préliminaire d'avril 2026;

(Dépôt n° 187-20260612)

12 juin 2026

Le bilan annuel 2025-2026 portant sur les pratiques culturellement sécurisantes au sein du réseau de la santé et des services sociaux du Nunavik en lien avec la Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 188-20260612)

Mme Déry, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, pour les années 2019-2020 à 2022-2023.

(Dépôt n° 189-20260612)

Mme la présidente dépose des décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 11 juin 2026 :

Décision 2413 concernant la pérennisation de l'équipe intégrée en sécurité parlementaire et le Règlement sur le partage de renseignements personnels dans le cadre de l'équipe intégrée en sécurité parlementaire;

(Dépôt n° 190-20260612)

Décision 2415 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la gestion financière et administrative;

(Dépôt n° 191-20260612)

Décision 2417 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien.

(Dépôt n° 192-20260612)

12 juin 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, dépose :

Le rapport annuel 2025-2026 des activités en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel au travail à l'Assemblée nationale du Québec.

(Dépôt n° 193-20260612)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 174 du Règlement, M. Derraji (Nelligan), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, les 1^{er} avril et 4 juin 2026, a procédé à l'analyse de rapports annuels de gestion.

(Dépôt n° 194-20260612)

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 5, 8, 9, 10 et 11 juin 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 195-20260612)

12 juin 2026

Dépôts de pétitions

M. Kelley (Jacques-Cartier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 citoyens ou citoyennes du Québec, concernant la suspension du tracé du nouveau circuit d'autobus sur Montrose Drive à Beaconsfield (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 196-20260612)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Fréchette, première ministre, Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, M. Chassin (Saint-Jérôme), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Poulet (Laporte), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 192^e édition de la fête nationale du Québec, ayant cette année pour thème commémoratif le 75^e anniversaire de naissance de Guy Lafleur;

QU'elle rappelle l'importance de célébrer notre culture, notre langue commune, notre créativité et notre dynamisme;

QU'enfin, elle invite les Québécoises et Québécois à exprimer, de toutes les façons possibles, leur fierté, leur sentiment d'appartenance et leur amour pour le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

12 juin 2026

Le débat terminé, la motion est adoptée.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Roberge, ministre responsable des Institutions démocratiques, propose que le projet de loi n° 3, Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 3 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE pour les fins de l'étude des projets de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui et n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites, il soit permis, au cours de la même séance, de procéder à plus d'une étape de l'étude de ces projets de loi;

12 juin 2026

QUE, dès l'adoption de la présente motion, l'Assemblée prenne en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux sur le projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui et que le rapport de la commission soit mis aux voix sans débat;

QUE, dès après, l'Assemblée entame le débat sur l'adoption du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui;

QU'au cours de ce débat, chaque groupe parlementaire et chaque député indépendant dispose d'une enveloppe de temps d'une durée maximale de 10 minutes;

QUE, dès après, soit mise aux voix la motion d'adoption du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui et que le vote se tienne à main levée;

QUE, dès après, l'Assemblée prenne en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles sur le projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites, et que le rapport de la commission soit mis aux voix sans débat;

QUE, dès après, l'Assemblée entame le débat sur l'adoption du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites;

QU'au cours de ce débat, chaque groupe parlementaire et chaque député indépendant dispose d'une enveloppe de temps d'une durée maximale de 10 minutes;

12 juin 2026

QUE, dès après, soit mise aux voix la motion d'adoption du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites, et que le vote se tienne à main levée;

QUE la suspension des travaux, l'ajournement du débat ainsi que l'ajournement de l'Assemblée puissent être proposés à tout moment de la séance par un ministre ou un leader adjoint du gouvernement; qu'une telle motion ne requière pas de préavis, ne puisse être amendée ni débattue et soit immédiatement mise aux voix;

QUE, malgré l'article 20 du Règlement, l'Assemblée puisse poursuivre ses travaux du vendredi 12 juin 2026 jusqu'à ce qu'elle ait complété les affaires décrites dans la présente motion;

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement;

QUE cette motion devienne un ordre de l'Assemblée.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui.

Le rapport est adopté.

12 juin 2026

Adoption

Conformément à l'ordre adopté précédemment, Mme Bélanger, ministre de la Santé, propose que le projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 23 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites.

Le rapport est adopté.

Adoption

Conformément à l'ordre adopté précédemment, M. Bernard, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, propose que le projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'autoriser la mise en œuvre d'un projet pilote relatif à la recherche ou à l'exploitation d'un réservoir souterrain ou de certains fluides (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

Du consentement de l'Assemblée, M. Caire (La Peltre) prend la parole afin de souligner son retrait de la vie politique à la fin du présent mandat.

12 juin 2026

Mme Lachance, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux *sine die*.

La motion est adoptée.

À 12 h 30, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne *sine die*.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le 11 juin 2026, à 19 heures, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Lafrenière, ministre de la Sécurité intérieure, et de Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac), les représentants de la première ministre, de Mme Maccarone (Westmount-Saint-Louis) et de Mme Garceau (Robert-Baldwin), les représentantes du chef de l'opposition officielle, de M. Chassin (Saint-Jérôme) et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 4 Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives
-

Le 12 juin 2026, à 12 h 40, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, de M. Poulin, ministre des Affaires municipales, et de M. Bernard, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, les représentants de la première ministre, et de M. Paquet-Chainé, avocat à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 3 Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs

12 juin 2026

- n° 10 Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne
- n° 17 Loi modifiant la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'autoriser la mise en œuvre d'un projet pilote relatif à la recherche ou à l'exploitation d'un réservoir souterrain ou de certains fluides (*titre modifié*)
- n° 22 Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives
- n° 23 Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui
- n° 24 Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne

La Présidente

NATHALIE ROY